


**CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL
ET DU MOUVEMENT POP
DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2024**

DATES	MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL	MOUVEMENT POP
Du lundi 6 novembre 2023	Activation de la plateforme ministérielle Info mobilité (01-55-55-44-44)	
Mercredi 8 novembre 2023 à 12h00	Ouverture de la saisie des candidatures dans SIAM	Ouverture de la saisie des candidatures dans COLIBRIS
Mercredi 29 novembre 2023 à 12h00	Clôture des inscriptions Fermeture de la plateforme ministérielle Ouverture de la « cellule mobilité » départementale (02.96.75.90.22)	
Jeudi 30 novembre 2023	Transmission des confirmations de changement de département aux candidats dans leur boîte aux lettres I-Prof	
Jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024		Instruction des dossiers, organisation des entretiens et classement des agents par les DSDEN
Jusqu'au Jeudi 14 décembre 2023, date limite	Date limite d'envoi à la DIV1D des confirmations de demande de <u>changement de département</u> avec les pièces justificatives, accompagnées le cas échéant des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap et/ou des demandes de reconnaissance des CIMM  Toute confirmation non-reçue dans les délais annule la participation du candidat.	
Lundi 15 janvier 2024	Date limite d'envoi à la DIV1D des demandes de participation tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes de modification de la demande de mutation pour raisons familiales	
Mercredi 17 janvier 2024	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM pour vérification par les participants	
Du mercredi 17 janvier au mercredi 31 janvier 2024	Phase de demandes de correction des barèmes par les candidats et traitement par la DIV1D	
Mardi 6 février 2024	Date limite d'envoi à la DIV1D des demandes d'annulation de participation pour motifs impérieux	

Mercredi 7 février 2024	Affichage des barèmes définitifs dans SIAM	
Mercredi 21 février 2024		Communication des résultats par courriel
Mercredi 6 mars 2024	Diffusion individuelle des résultats sur SIAM, dans les boîtes aux lettres I-Prof et par SMS pour les candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable.	



A l'issue des résultats, participation obligatoire aux mouvements départementaux des candidats qui auront obtenu leur mutation (hors mouvement POP).